



MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

**1. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2024;**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel

APPUYÉ PAR la conseillère Éden Lauzon

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;

QUE les séances du conseil débuteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois, à l'exception du mois de janvier;

| | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| MARDI : 09 JANVIER 2024* | MARDI : 06 FÉVRIER 2024 |
| MARDI : 05 MARS 2024 | MARDI : 02 AVRIL 2024 |
| MARDI : 07 MAI 2024 | MARDI : 04 JUIN 2024 |
| MARDI : 02 JUILLET 2024 | MARDI : 06 AOÛT 2024 |
| MARDI : 03 SEPTEMBRE 2024 | MARDI : 01 OCTOBRE 2024 |
| MARDI : 05 NOVEMBRE 2024 | MARDI : 03 DÉCEMBRE 2024 |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 07 JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Majella René,

Dir. Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 07^E jour de décembre 2023 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 07^e de décembre 2023.

Majella René,
Dir. générale et greffière-trésorière